

Budget primitif 2020

Voté par le congrès de la
Nouvelle-Calédonie



NOUVELLE-CALÉDONIE



BP 2020

NOUVELLE-CALEDONIE

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE
REPARTITION DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE – EXERCICE 2020**



NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET ANNEXE DE REPARTITION

Mission M01

Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

RECETTES	128 058 351 332 F
FONCTIONNEMENT :	128 058 351 332 F
DEPENSES	128 058 351 332 F
FONCTIONNEMENT :	128 058 351 332 F



Assiette fiscale de répartition

Régie des tabacs

Dotations aux Provinces et aux Communes

Dans le cadre du budget primitif 2016 de la Nouvelle-Calédonie, il a été décidé de créer un budget annexe de répartition destiné à regrouper les crédits dédiés au financement règlementaire des collectivités territoriales. La Nouvelle-Calédonie assure le recouvrement des impôts, droits et taxes perçus ainsi que les recettes de la régie des tabacs qui sont réparties entre les collectivités. Elle détermine l'assiette du budget de répartition et en prélève une quote-part qui représentera 72,25 % en 2016. Sur cette quote-part, elle reverse aux provinces 55,5 % et aux communes 16,75 %, après avis ou décision des comités de gestion du fond intercommunal de péréquation (FIP) équipements et fonctionnement dont elle assure le secrétariat. Le reliquat, à savoir 27,75%, correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie destinée au financement de son budget propre.

Historique

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
Recettes	115 091 744 405	133 748 964 178	91 069 823 661	68%	128 058 351 332	-4%
Action A0103-01 : Recettes fiscales	106 967 214 750	126 032 964 178	85 658 865 387	68%	120 389 351 332	-4%
Action A0103-02 : Dépenses fiscales	991 100	-	-		-	
Action A0104-02 : Vente de tabacs	8 108 159 842	7 716 000 000	5 408 658 274	70%	7 669 000 000	-1%
Action A0105-02 : Dotations aux Communes	15 378 713	-	2 300 000		-	
Dépenses	118 189 076 798	135 713 342 017	77 544 874 689	57%	128 058 351 332	-6%
Action A0103-01 : Recettes fiscales	641 007	13 803 506	12 307 706	89%	6 500 000	-53%
Action A0103-02 : Dépenses fiscales	5 877 326 623	15 768 666 494	8 666 267 285	55%	14 780 100 000	-6%
Action A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs	1 142 481 583	1 358 200 000	894 214 662	66%	1 204 771 232	-11%
Action A0104-02 : Vente de tabacs	276 645 812	400 000 000	-	0%	300 000 000	-25%
Action A0105-01 : Dotations aux Provinces	61 610 949 854	64 495 603 269	51 059 019 260	79%	62 024 349 546	-4%
Action A0105-02 : Dotations aux Communes	20 752 922 097	22 691 985 056	16 913 065 776	75%	20 156 291 392	-11%
Action A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie	28 528 109 822	30 985 083 692	-	0%	29 586 339 162	-5%

Programme P0103

Assiette fiscale de répartition

RECETTES		120 389 351 332
	Fonctionnement :	120 389 351 332
DEPENSES		14 786 600 000
	Fonctionnement :	14 786 600 000

Enjeux et contexte

L'année 2019 a été marquée par la mise en place en année pleine de la TGC qui a remplacé les 7 taxes que sont la taxe générale à l'importation (TGI), la taxe de base à l'importation (TBI), la taxe de péage (TP), la taxe sur le fret aérien (TFA), les droits proportionnels à la patente (DPP), la taxe sur les nuitées hôtelières (TNH), ainsi que la taxe de solidarité sur les services (TSS).

Le rendement de cette taxe avait été estimé à 51,7 milliards au BP 2019, soit un montant équivalent au rendement des taxes supprimées. Force est de constater que la TGC n'aura pas le rendement escompté puisque son atterrissage 2019 est plutôt prévu aux alentours de 43 à 44 milliards.

Au niveau des douanes, malgré une hausse de la valeur CAF des importations depuis 3 ans (+8,44% en 2018 et +8,54% sur les neuf premiers mois de l'année 2019), le contexte tant mondial que calédonien conduit à des prévisions prudentes pour 2020.

Cette hausse de la valeur CAF a été générée par des opérations d'importation exceptionnelles en 2019 telles que les deux airbus de la compagnie aérienne Aircalin, les Néobus ainsi que plusieurs navires de pêche.

Les recettes collectées pour le budget de répartition sont inférieures de 58% sur les neuf premiers mois de 2019 par rapport à 2018. Cette situation s'explique par la suppression de trois taxes (TGI, TBI et TP) alimentant ce budget concomitamment à la mise en place de la TGC au 1^{er} octobre 2018 à taux plein.

Objectifs 2020

Les perspectives 2020 laissent présager un taux de croissance aux alentours de 1%, base sur laquelle la prospective a été construite.

Le plan de soutien à la croissance et la loi de programmation fiscale devraient permettre à l'économie de trouver un nouvel élan et de s'inscrire dans une tendance haussière pour le rendement des recettes fiscales.

Tel que l'ont souhaité les élus du congrès, le gouvernement s'efforcera durant l'année 2020, à prendre des mesures afin de mieux répartir la fiscalité entre les deux budgets annexes. Cet objectif d'équité permettra un apport de ressources aux collectivités au détriment des structures détenant des réserves plus abondantes.

Par ailleurs, l'examen détaillé des typologies d'exonération sera également entrepris afin d'analyser leur efficacité et de supprimer celles dont l'impact sociale ou économique ne serait pas ou plus avéré.

Action A0103-01 : Recettes fiscales

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DIMENC						
Recettes	460 000	164 000	93 660	57%	680 356 000	414751%
Douanes						
Recettes	37 652 096 637	23 990 028 965	12 763 360 205	53%	19 304 000 000	-20%
DSF						
Recettes	68 549 031 185	99 186 801 213	72 812 805 529	73%	97 532 000 000	-2%
Dépenses	641 007	13 646 856	12 151 056	89%	6 500 000	-52%
DBAF						
Recettes	765 626 928	2 855 970 000	82 605 993	3%	2 872 995 332	1%
Dépenses	-	156 650	156 650	100%	-	-100%

**Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la
Nouvelle-Calédonie (DIMENC)**

Recettes : 680 356 000 F

Droits miniers

356 000 F

Le service des mines et carrières de la DIMENC est en charge de l'instruction des demandes relatives à l'attribution et à la gestion des droits miniers (autorisation personnelle minière, permis de recherches, concession). Ces demandes doivent contenir un justificatif du paiement du droit fiscal relatif à chaque type de demande et dont le montant est fixé par le Code des impôts (Livre I – Partie III - Titre VIII – Articles 720 G à 720 K) :

- Octroi ou renouvellement d'une autorisation personnelle minière 10 000 F ;
- Octroi ou renouvellement de concessions 6 000 F ;
- Octroi ou renouvellement des permis de recherches 60F/ha + 2 000 F.

Les recettes relatives aux dépôts des demandes de droits miniers sont estimées à 164 000 F pour l'année 2019. Ces recettes seront en hausse par rapport à 2019 du fait d'un nombre de concessions minières arrivant à échéance en 2020 plus important qu'en 2019 (64 contre 22 en 2019), ce qui implique un nombre plus élevé de demandes de renouvellement de concessions.

Taxe sur l'électricité

680 MF

Les distributeurs d'énergie sont redevables de la taxe sur l'électricité comme suit :

- 5 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de plus de 13 000 habitants ;
- 1 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de moins de 13 000 habitants.

Cette taxe est habituellement perçue sur le budget de reversement et affectée en partie à l'agence calédonienne de l'énergie et en partie au fonds d'électrification rurale. Les réserves de ces deux structures étant largement excédentaires, et afin d'alimenter l'assiette des recettes fiscales du budget de répartition dont le rendement est en retrait, le congrès a décidé d'affecter provisoirement la taxe d'électricité au budget de répartition. Cette décision augmente le rendement de l'assiette de 680 MF environ.

Direction des services fiscaux (DSF)

Recettes : 97 532 000 000 F
Dépenses : 6 500 000 F

Recettes

Les impôts directs

58 700 MF

Impôt sur le revenu des personnes physiques

22 300 MF

Il est proposé d'inscrire au BP 2020 des recettes à hauteur de 22 300 MF.

Ces prévisions de recettes tiennent compte de l'ensemble des dépenses fiscales accordées. Pour information, celles-ci se sont ainsi élevées à 8 900 MF au rôle général 2019 portant sur les revenus de 2018 avec 5 400 MF relatifs à des charges déductibles (travaux, intérêts d'emprunt, assurance vie...) et 3 500 MF de réductions et crédits d'impôt.

Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (principal)

3 900 MF

Cet impôt est essentiellement prélevé sur les distributions de dividendes et les bénéfices des établissements stables (succursales) au moment de leur versement par les entreprises calédonniennes.

Bien qu'il soit peu aisé d'anticiper le comportement des sociétés en matière de distribution et des actionnaires (décision de réinvestissement), au vu des indicateurs macro-économiques et des recettes réalisées ces 3 dernières années, il est proposé un montant de 3 900 MF au BP 2020.

Contribution additionnelle à l'IS

1 000 MF

La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés est due sur les montants distribués à leurs associés par les sociétés relevant du régime de l'IS. Elle s'applique dès lors que les montants distribués sont supérieurs à 30 MF.

Au vu du rendement constaté ces 3 dernières années, Il est proposé d'inscrire un montant d'un milliard de francs au BP 2020.

Taxe sur les opérations financières (TOF)

1 300 MF

Cette taxe s'applique sur les intérêts, arrérages et tous autres produits perçus par les banques et les établissements financiers au titre de leur activité en matière de :

- Prêts, créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires,
- Comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédits.

Le rendement de cette taxe a augmenté en 2019, conséquence du passage à la TGC qui a impliqué une extension du périmètre de la TOF à un périmètre comparable à celui de la TSS sur les activités bancaires. Au vu du rendement attendu en 2019, il est proposé d'inscrire un montant de 1 300 MF pour 2020.

Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements (IRCDC)

780 MF

Cet impôt concerne les intérêts et tous autres produits perçus sur les créances, dépôts à terme et cautionnements, par des personnes physiques ou morales, dès lors que le créancier réside en Nouvelle-Calédonie.

Au vu du montant des recettes des 3 dernières années, une prévision de 780 MF est proposée pour le BP 2020.

Impôt sur les sociétés à 30 %

27 530 MF

Compte tenu des recettes constatées en 2019, il est proposé une inscription de 27 530 MF au BP 2020 à isopérimètre.

Dépenses fiscales : - 3 477 MF

Le paragraphe suivant a vocation à informer les lecteurs sur le montant des principales dépenses fiscales au titre de crédits d'impôts imputés à l'IS sur l'exercice 2018.

1°) Crédits d'impôts liés à la défiscalisation au titre des investissements productifs (art. Lp 45 ter 1 et Lp 45 ter 2 du CI) : **1 756 MF**

2°) Crédits d'impôts au titre des souscriptions réalisées dans les SAEM provinciales de participation (art. Lp 45 ter 3 du CI) : **670 MF**

3°) Crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt (art. Lp 37-5 du CI) : **1 051 MF**

Impôt sur les sociétés à 35%

500 MF

Au vu des montants de recettes constatés en 2019 et de la légère embellie des cours du nickel, il est proposé un montant de 500 MF pour le budget primitif 2020.

Contribution des patentes (principal)

860 MF

La prévision de recettes sur la contribution des patentes est principalement basée sur le niveau des importations du dernier exercice connu. Le passage aux taux définitifs de la TGC au 1^{er} octobre 2018 s'est accompagné d'une suppression de la perception du droit proportionnel à la patente effective en 2020. La prévision se base donc sur le seul droit fixe et est estimée à 860 MF.

Contribution foncière (principal)

1 430 MF

Il s'agit d'un impôt sur la propriété des terrains et des constructions fixes permanentes. Il est proposé un montant en légère hausse de 1 430 MF au BP 2020.

Les impôts indirects

33 875 MF

Droits d'enregistrement

4 900 MF

Les droits d'enregistrement fixes ou proportionnels sont perçus à l'occasion de certains actes juridiques ; ventes de biens immobiliers, de fonds de commerces, donations, successions etc. Le montant prévu pour l'atterrissage 2019 est de 5 200 MF. Il est envisagé une diminution de ce rendement au BP 2020, l'année 2019 ayant été marquée par de grosses successions qui n'ont pas vocation à se reproduire sur 2020.

Taxe hypothécaire

375 MF

Il est proposé d'inscrire un montant de 375 MF au BP 2020, soit le montant prévu pour l'atterrissage 2019.

Contribution de sécurité immobilière

180 MF

La contribution de sécurité immobilière est perçue depuis le 1^{er} janvier 2013, en substitution des salaires versés au conservateur des hypothèques pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière. Comme pour la taxe hypothécaire, il est proposé d'inscrire un montant équivalent à celui de l'atterrissage prévu en 2019, soit un montant de 180 MF pour le BP 2020.

Droits de timbre

200 MF

La vente des timbres fiscaux est stable, pour un montant d'environ 200 MF sur les dernières années, par conséquent cette prévision est reconduite pour 2020.

Taxe sur les spectacles et sur les produits des jeux (principal):

30 MF

Il est proposé d'inscrire un montant de 30 MF pour 2020.

Taxe de consommation intérieure

560 MF

Toute personne qui récolte, fabrique, prépare ou conditionne des produits à base d'alcool (vin, cidre, bières...) est soumise à cette taxe qui varie de 13 F le litre à 3 049 F le litre pour les alcools forts (eau de vie, whisky...)

Cette recette est relativement constante. Il est donc prévu au BP 2020 un montant légèrement supérieur à celui du BS 2019 soit 560 MF, compte tenu du fait que la perception de cette taxe s'effectuera sur une année pleine contrairement à 2019.

Droits de licence (principal)

130 MF

Le droit de licence est dû par toute personne physique ou morale exerçant une profession ou un commerce ayant pour objet la fabrication ou la vente de boissons alcooliques distillées ou fermentées. Le montant proposé au BP 2020 est de 130 MF, soit 20 MF de moins que celui proposé au BP 2019.

Taxe de solidarité sur les services Mines (TSS)

2 000 MF

Le produit de cette taxe qui était jusqu'au 1^{er} octobre 2018 affecté à l'agence sanitaire et sociale est désormais affecté au budget de répartition.

A compter du 1^{er} octobre 2018, seules les entreprises visées au II de l'article 3 du code des impôts restent redevable de cette taxe. En se basant sur les montants de la TSS qu'elles ont payé en 2019, il est proposé un montant de 2 000 MF au BP 2020.

Taxe générale sur la consommation perçue par la DSF (TGC)

28,8 MF

La TGC est un impôt qui fonctionne selon le mécanisme dit des paiements fractionnés (les redevables collectent la taxe sur leur chiffre d'affaires et déduisent la taxe supportée sur les dépenses engagées pour la réalisation de leur chiffre d'affaires). Lorsque le montant de la taxe déductible est supérieur à celui de la taxe collectée, le redevable est en situation de crédit de taxe. Ce crédit peut, sous certaines conditions lui être remboursé.

Dans le système de la TGC qui utilise des taux zéro (exonération des opérations combinée à une déduction en amont) et un taux réduit pour les producteurs locaux, le nombre de crédits de taxe est important. Il correspond à un trop perçu par la Nouvelle-Calédonie dès lors que seul constitue un produit le montant perçu sur le consommateur final.

La recette budgétaire de la taxe correspond au montant net de la taxe qui résulte de la différence entre la TGC brute (somme de la TGC recouvrée) dont on retranche les crédits de taxes à rembourser.

En effet, les recettes recouvrées à l'importation par la douane et en régime intérieur par la DSF correspondent à des recettes brutes. Les crédits de TGC constituent pour leur part une dépense qui aujourd'hui est mandatée par la DBAF après instruction de la DSF (Cette procédure est néanmoins en cours de révision pour permettre au receveur de payer directement sur sa caisse les remboursements et ne reverser donc que le montant de la TGC nette). Sans présager des conséquences budgétaires de cette évolution une fois réalisée, il y a donc lieu de ventiler le rendement net de la TGC entre le montant brut encaissé et les remboursements de crédits de taxe.

Eu égard au nombre élevé de crédits de TGC constatés pendant l'année 2019, cette ventilation est fixée pour l'année 2020 à une TGC brute de 28,8 Mds (part DSF) et une dépense de remboursement de crédits de TGC de 7 Mds.

Taxe sur les conventions d'assurance

450 MF

Cette taxe est habituellement perçue sur le budget de reversement et affectée à l'agence rurale. Les réserves de l'établissement étant excédentaires, et afin d'alimenter l'assiette des recettes fiscales du budget de répartition dont le rendement est en retrait, le congrès a décidé d'affecter provisoirement 30% de la TSPA au budget de répartition (l'agence rurale en conserve 70%, soit 1 050 MF). Cette décision augmente le rendement de l'assiette de 450 MF environ.

Dépenses

Une inscription de précaution de 1,5 MF est proposée pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Service des douanes

Recettes : 19 304 000 000 F

Droit de douane

6 700 MF

Le droit de douane est perçu sur les marchandises importées qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne. En 2018, son produit était de 7 300 MF, en augmentation très nette (+18,55%) par rapport à 2017 grâce au redressement des droits éludés d'un opérateur qui utilisait un code d'exonération erroné. Sur les neuf premiers mois de l'année 2019, les recettes sur les droits de douane s'élèvent à 5 227 MF pour un objectif à 7 300MF.

Alors que la part des achats effectués dans l'Union Européenne s'est accrue en 2019 et qu'il n'est pas possible d'anticiper des redressements futurs de droits, les prévisions de recettes 2020 sont revues à la baisse et fixées à 6 700 MF.

Taxe de consommation sur les produits importés (TCI)

1 400 MF

La taxe de consommation sur les produits importés s'applique sur les tabacs, les alcools et les armes et a fait l'objet d'une forte augmentation de ses taux sur les alcools au 1^{er} janvier 2018. En 2018, les recettes s'élevaient à 1 430 MF, en baisse de 27% par rapport à 2017, s'expliquant par l'impact de la hausse des taux sur ces produits qui a conduit à une chute de 50% des volumes à l'importation.

Pour les neuf premiers mois de l'année 2019, le rendement de la TCI est à 970 MF, en hausse de 14,5% par rapport à la même période de 2018, en raison d'un volume d'importation d'alcool supérieur de 17,84% par rapport à l'année dernière, notamment sur les vins (+56,29%).

Les estimations de recettes pour 2020 sont donc revues à la hausse par rapport à celles établies pour 2019 et sont fixées à 1 400 MF.

Taxe sur les produits pétroliers (TPP)

5 300 MF

Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)

2 000 MF

La TPP et la TAPP sont des taxes spécifiques dont le produit est directement lié aux volumes d'hydrocarbures importés quel que soit leur prix facturé.

Les taux de TPP sont de 15,00 F/litre pour l'essence d'avion, de 49,30 F/litre pour l'essence automobile et de 14,00 F/litre pour le gazole.

Les taux de TAPP sont de 27,28 F/litre pour l'essence d'avion et de 13,7 F/litre pour le gazole. L'essence automobile n'est pas taxée à la TAPP.

En 2018, les recettes de la TPP s'élevaient à 5 800 MF en hausse de 7% par rapport à 2017 et la TAPP à 2 300 MF en hausse également de 5%.

En 2019, le produit de ces taxes est respectivement à 4 000 MF et 1 500 MF en recul de 8% et 11% par rapport à la même période de 2018 en raison notamment des installations photovoltaïques, dont certaines sont au stade opérationnel et ont vocation à remplacer l'utilisation de gazole, qui impactent petit à petit les recettes de ces taxes.

Néanmoins, les prévisions 2019 fixées à 5 400 MF pour la TPP et à 2 200 MF pour la TAPP devraient être atteintes.

La prévision attendue pour 2020 s'établit, à 5 300 MF pour la TPP et à 2 000 MF pour la TAPP.

Taxe de régulation de marché (TRM)

730 MF

La taxe de régulation de marché a été créée au 1^{er} avril 2019 en remplacement de la taxe conjoncturelle de protection des productions locales (TCPPL). Elle est perçue, de la même façon que la TCPPL, sur les marchandises importées susceptibles de concurrencer la production locale.

En 2018, le rendement de la TCPPL s'élevait à 699 MF en diminution de 4% par rapport à 2017.

Sur les 3 premiers mois de 2019, la TCPPL a généré 182 MF de recettes et sur les six premiers mois d'existence de la TRM, 358 MF.

En fin d'année 2019, les recettes de la TRM devraient approcher le niveau attendu, les perceptions du dernier trimestre étant généralement supérieures à la moyenne annuelle.

Les prévisions de recettes relatives à la TRM pour 2020 sont revues à la baisse, soit 730 MF, considérant que depuis 2016 cette taxe subit une diminution constante de ses perceptions.

Droit de navigation intérieure (DNI)

21 MF

Le droit de navigation intérieure est perçu sur la longueur des navires de tous types naviguant dans les eaux calédoniennes.

En 2018, les recettes collectées au titre de cette taxe se sont élevées à 20,8 MF, en baisse de 0,32% par rapport à 2017. Sur les neuf premiers mois de 2019, son rendement atteint 15 MF soit une hausse de plus de 8% par rapport à la même période de 2018. Son objectif fixé à 16 MF pour 2019 sera largement atteint.

Pour tenir compte de la conjoncture favorable prévue pour 2020 dans le secteur du nickel, les prévisions sont revues à la hausse et fixées à 21 MF.

Droit de quai hors Nouméa (DQ)

250 MF

Le droit de quai hors Nouméa est perçu sur les marchandises embarquées ou débarquées des navires.

En 2018, le montant des recettes s'est élevé à 298,9 MF soit une hausse de 13% par rapport à 2017. Cette tendance à la hausse, constatée depuis trois ans, ne s'est pas confirmée en 2019. En effet, sur les neuf premiers mois, le produit de cette taxe atteint 190,9 MF, en baisse de 5% par rapport à la même période de l'année dernière, en raison des rotations moins fréquentes des minéraliers sur les sites miniers.

Les perceptions de 2019 devraient être proches de son objectif fixé à 250 MF.

Pour tenir compte de la conjoncture favorable prévue pour 2020 dans le secteur du nickel mais de l'incertitude sur le volume des marchandises débarquées, les prévisions sont identiques à 2019 soit 250 MF.

Droit de port hors Nouméa (DP)

70 MF

Le droit de port hors Nouméa est perçu sur la longueur des navires de tous types entrant dans les ports de Nouvelle-Calédonie.

Mission M01
Relations financières avec les collectivités
locales et établissements publics

En 2018, le rendement du droit de port s'est élevé à 76,7 MF soit une baisse de 2% par rapport à 2017. Sur les neuf premiers mois de 2019, cette tendance à la baisse se confirme, son rendement à 48 MF est inférieur à 2018 sur la même période (-12 %) pour les mêmes raisons que le droit de quai à savoir les rotations moins fréquentes des minéraliers.

Les prévisions 2019 fixées à 75 MF ne devraient pas être atteintes.

Pour tenir compte de la conjoncture favorable prévue pour 2020 dans le secteur du nickel mais de l'incertitude sur le volume et donc sur la longueur des navires, les prévisions sont revues en légère baisse soit 70 MF.

Taxe générale sur la consommation (TGC)

1 753 MF

La taxe générale sur la consommation (TGC) a été instituée par la loi du pays n°2016-14 du 30 septembre 2016. Elle remplace quatre impositions perçues par la douane (TGI, TBI, TP, TFA) depuis le 1^{er} octobre 2018 et est affectée à l'ARTI.

La TGC a été mise en place le 1^{er} avril 2017, dans le cadre de la phase dite de marche à blanc avec l'application de taux réduits. Cette phase a pris fin le 1^{er} octobre 2018 avec la mise en place des taux pleins.

En 2018, ses perceptions se sont élevées à plus de 8 000 MF, soit une augmentation de plus de 615% qui s'explique par les trois derniers mois de l'année à taux plein.

En 2019, ses objectifs ont été répartis sur le budget de reversement pour 23 346 MF mais aussi sur le budget de répartition pour 6 152 MF.

Pour les neuf premiers mois de cette année, ce dernier n'est pas abondé tant que les objectifs du budget de reversement ne sont pas atteints, à savoir probablement qu'au mois de novembre 2019.

Pour ces raisons, les prévisions 2019 arrêtées à 6 152 MF ne seront pas atteintes.

Les estimations de recettes pour 2020 sont donc revues à la baisse par rapport à celles établies en 2019 et sont fixées à 1 753 MF.

Taxe anti-pollution (TAP)

290 MF

La loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 institue une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP). Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique. Le taux de taxation est de 5 % de la valeur du produit importé (batteries, piles, huiles lubrifiantes, pneumatiques).

Cette taxe est habituellement perçue sur le budget de reversement et affectée au fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Les réserves de ce fonds étant excédentaires, et afin d'alimenter l'assiette des recettes fiscales du budget de répartition dont le rendement est en retrait, le congrès a décidé d'affecter provisoirement la TAP au budget de répartition. Cette décision augmente le rendement de l'assiette de 290 MF environ.

TTE

520 MF

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'augmentation du rendement de la TER (auparavant appliquée uniquement à l'essence), renommée taxe pour la transition énergétique (TTE) a été obtenue par la modification de son assiette qui inclut désormais le gazole. Celui-ci sera taxé à raison de 2,8 F/litre.

Cette taxe est habituellement perçue sur le budget de reversement et affectée à l'agence calédonienne de l'énergie. Les réserves de cet établissement étant excédentaires, et afin d'alimenter l'assiette des recettes fiscales du budget de répartition dont le rendement est en retrait, le congrès a décidé d'affecter provisoirement la TTE au budget de répartition. Cette décision augmente le rendement de l'assiette de 520 MF environ.

TSPA 15%

270 MF

Il s'agit de la taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture.

Cette taxe est habituellement perçue sur le budget de reversement et affectée pour 70% à l'agence rurale et pour 30% à la chambre d'agriculture. Les réserves de la chambre d'agriculture étant excédentaires, et afin d'alimenter l'assiette des recettes fiscales du budget de répartition dont le rendement est en retrait, le congrès a décidé d'affecter provisoirement 15% de la TSPA au budget de répartition (la chambre d'agriculture en conservant 15% également). Cette décision augmente le rendement de l'assiette de 270 MF environ.

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Recettes : 2 872 995 332 F

Contribution téléphonique (principal)

75 MF

Tout abonné au téléphone est assujéti, par ligne d'abonnement principal ordinaire, à une contribution annuelle de 1 200 francs. Pour 2020, le montant estimatif de la contribution téléphonique principale est de 75 MF.

Reprise de provision pour risques et charges

2 797 MF

Il est proposé de reprendre une partie de la provision pour risque et charge afin de financer les dégrèvements et admission en non-valeur. La provision est réajustée tous les ans au budget supplémentaire en fonction du stock de restes à recouvrer arrêté au 31 décembre. La provision s'élève à 4 288 MF fin 2019.

Action A0103-02 : Dépenses fiscales

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Recettes	991 100	-	-		-	
Dépenses	5 877 326 623	15 768 666 494	8 666 267 285	55%	14 780 100 000	-6%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 14 780 100 000 F

Le montant estimatif de la dépense fiscale s'élève en 2020 à 14 780 MF (contre 15 781 MF au BP 2019). Cette somme correspond aux :

- Admissions en non-valeur : 400 MF
- Remises gracieuses : 52,7 MF
- Dégrèvements : 2 327,4 MF
- Restitutions : 5 000 MF,
- Remboursement de TGC : 7 000 MF

L'inscription de crédits pour le remboursement de TGC est rendu nécessaire en l'absence de la modification du statut de receveur des services fiscaux.

En effet, pour l'heure le receveur n'est pas autorisé à effectuer des opérations au titre de l'ordonnateur.

Ainsi, les remboursements de TGC ne peuvent pas être compensés à son niveau mais doivent faire l'objet d'un mandat effectué par la DBAF. Ce mécanisme comptable oblige alors l'inscription d'un montant brut de TGC et d'une dépense de remboursement de même montant.

Pour information, la modification du texte sur le statut du receveur a été sollicitée auprès de l'Etat.

Tableau des dotations - budget de répartition

	BS 2018	CA 2018	recouvrébruts au 31/12/2018	Budget 2019	BP 2020
Recettes tabacs	8 150 000 000	7 922 712 242	7 922 712 242	7 316 000 000	7 369 000 000
Achats et frais à déduire	1 558 200 000	1 142 495 233	1 142 495 233	1 209 700 000	1 204 771 232
TOTAL Tabacs	6 591 800 000	6 780 217 009	6 780 217 009	6 106 300 000	6 164 228 768
Impôts directs					
Droits afférents autorisations minières	420 000	364 000	364 000	164 000	356 000
Contribution téléphonique	75 000 000	62 630 739	62 630 739	75 000 000	75 000 000
CES	0	64 158 918	13 413 563	0	0
IRPP	20 500 000 000	21 198 509 716	20 715 743 335	21 350 000 000	22 300 000 000
IRVM	3 500 000 000	3 886 724 531	3 573 722 713	4 200 000 000	4 000 000 000
TOF	800 000 000	672 317 398	709 360 433	1 200 000 000	1 300 000 000
IRCDC	819 000 000	775 065 121	684 090 926	720 000 000	780 000 000
IS à 30%	28 500 000 000	27 950 486 820	27 358 563 483	27 870 000 000	27 530 000 000
IS à 35%	531 000 000	492 409 381	503 274 432	500 000 000	500 000 000
IFA	0		262 631	0	0
Contribution patentes	3 452 000 000	3 289 482 751	3 074 356 553	2 800 000 000	860 000 000
Contribution foncière	1 325 000 000	1 380 490 821	1 306 882 838	1 410 000 000	1 430 000 000
Prélèvement forfaitaire à 25%	0			0	0
Contribution additionnelle à l'IS	1 200 000 000	941 451 846	897 201 530	1 300 000 000	1 200 000 000
Total impôts directs	60 702 420 000	60 714 092 042	58 899 867 176	61 425 164 000	59 975 356 000
Impôts indirects				0	0
Droits de douane	6 300 000 000	7 289 131 430	6 563 259 833	7 369 840 298	6 700 000 000
TGI	13 500 000 000	12 669 480 096	13 747 100 702	52 776 162	
TSS métallurgie				1 800 000 000	2 000 000 000
TCPI	1 750 000 000	1 430 537 720	1 455 490 459	1 350 000 000	1 400 000 000
Taxe de péage	210 000 000	252 537 654	256 379 232	15 792 644	
TBI	5 000 000 000	5 456 530 316	5 518 148 608	369 068 200	
TCPL / TRM	750 000 000	699 618 360	681 239 996	739 189 903	730 000 000
Droits navigation intérieure	16 000 000	20 884 687	20 343 621	16 000 000	21 000 000
Droits de quai	250 000 000	298 973 174	283 449 538	250 000 000	250 000 000
Droits de port	75 000 000	76 731 467	76 387 798	75 000 000	70 000 000
TPP (Taxe sur les produits pétroliers)	5 400 000 000	5 872 746 796	5 804 124 084	5 400 204 491	5 300 000 000
TAPP	2 220 000 000	2 310 306 999	2 290 968 005	2 200 007 268	2 000 000 000
Droits enregistrement	4 300 000 000	4 908 066 305	4 922 156 196	5 200 000 000	4 900 000 000
Taxe hypothécaire	400 000 000	375 786 039	374 733 892	400 000 000	375 000 000
Droits de timbre	200 000 000	203 297 060	203 297 060	200 000 000	200 000 000
Taxe conso intérieure	1 060 000 000	543 612 593	543 612 593	500 000 000	560 000 000
Droits de licence	140 000 000	153 755 652	151 786 046	108 000 000	130 000 000
Taxe sur les spectacles et les jeux	35 000 000	29 441 187	29 261 185	30 000 000	30 000 000
TGC brut	7 296 000 000	2 776 440 805	2 483 520 124	31 583 950 000	30 560 000 000
taxe électricité (amendement DDOF 2020)					680 000 000
TTE (amendement DDOF 2020)					520 000 000
TAP (amendement DDOF 2020)					290 000 000
TCA (amendement DDOF 2020)					450 000 000
TSPA (amendement DDOF 2020)					270 000 000
Contribution sécurité immobilière	200 000 000	182 188 951	182 024 961	200 000 000	180 000 000
TOTAL impôts indirects	49 102 000 000	45 550 067 291	45 587 283 933	57 859 828 966	57 616 000 000
Recouvrement après ANV		45 856 017	45 856 017	0	
TOTAL GENERAL avant restitutions	116 396 220 000	113 090 232 359	111 313 224 135	125 391 292 966	123 755 584 768
Restitutions sur impôts (1)	5 000 000 000	3 988 244 062	3 988 244 062	5 180 000 000	5 000 000 000
Restitutions TGC		65 373 549	65 373 549	8 000 000 000	7 000 000 000
TOTAL GENERAL	111 396 220 000	109 036 614 748	107 259 606 524	112 211 292 966	111 755 584 768

Programme P0104

Régie des tabacs

RECETTES **7 669 000 000**

Fonctionnement : **7 669 000 000**

DEPENSES **1 504 771 232**

Fonctionnement : **1 504 771 232**

Action A0104-01 : Fonctionnement de la régie des tabacs

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Dépenses	6 216 815	6 299 750	4 212 644	67%	6 250 000	-1%
DRH						
Dépenses	46 678 253	50 000 000	32 382 248	65%	46 000 000	-8%
DSF						
Dépenses	1 089 586 515	1 301 900 250	857 619 770	66%	1 152 521 232	-11%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : **6 250 000 F**

Les crédits de fluides (eau, électricité, téléphone) sont centralisés à la DBAF qui en assure le paiement pour le compte des directions et service. Ces crédits concernent donc les fluides de la régie des tabacs.

Direction des ressources humaines (DRH)

Dépenses : **46 000 000 F**

Le budget proposé s'élève à 46 MF et permet de financer les dépenses de personnels des agents affectés à la régie des tabacs.

Direction des services fiscaux (DSF)

Dépenses : **1 152 521 232 F**

Cette action correspond aux dépenses de fonctionnement de la régie locale des tabacs. Pour 2020, il est prévu 1 158 MF ventilés comme suit : 1 146 MF d'achat de tabacs soit 138 millions de francs en moins par rapport à 2019 et 12 MF de fonctionnement (hors personnel) dont environ 6 millions de francs d'électricité et le reste pour les frais divers.

Mission M01
Relations financières avec les collectivités
locales et établissements publics

Action A0104-02 : Vente de tabacs

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DSF						
Recettes	7 922 343 631	7 316 000 000	5 408 658 274	74%	7 369 000 000	1%
DBAF						
Recettes	185 816 211	400 000 000	-	0%	300 000 000	-25%
Dépenses	276 645 812	400 000 000	-	0%	300 000 000	-25%

Direction des services fiscaux (DSF)

Recettes : 7 369 000 000 F

Les prix de vente des tabacs qui ont évolué fortement en Janvier 2018 puis en Octobre 2018 avec la TGC, ont eu un impact sur les quantités vendues puisqu'elles ont diminué de 10%.

Compte tenu de la hausse du prix de vente public du tabac à rouler qui devrait intervenir fin 2019, il est attendu une baisse de la consommation de 10% sur ce produit et de 5% sur les cigarettes.

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Chiffre d'affaires	11 000	11 900	11 900	16 300	14 860	15 440	13 900	14 001
TAT3S	2 970	3 100	3 100	7 344	6 627	7 290	6 584	6 632
Produit du monopole	8 030	8 800	8 800	8 956	8 233	8 150	7 316	7 369
Achats et frais	1 800	1 845	1 845	1 845	1 620	1 508	1 296	1 158
Résultat net	6 230	6 955	6 955	7 111	6 613	6 642	6 020	6 211

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Recettes : 300 000 000 F

Dépenses : 300 000 000 F

Recettes et Dépenses

Il s'agit de l'inscription relative à la variation de stock de tabacs qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Programme P0105

Dotations aux Provinces et aux Communes

RECETTES

-

Fonctionnement :

-

DEPENSES

111 766 980 100

Fonctionnement :

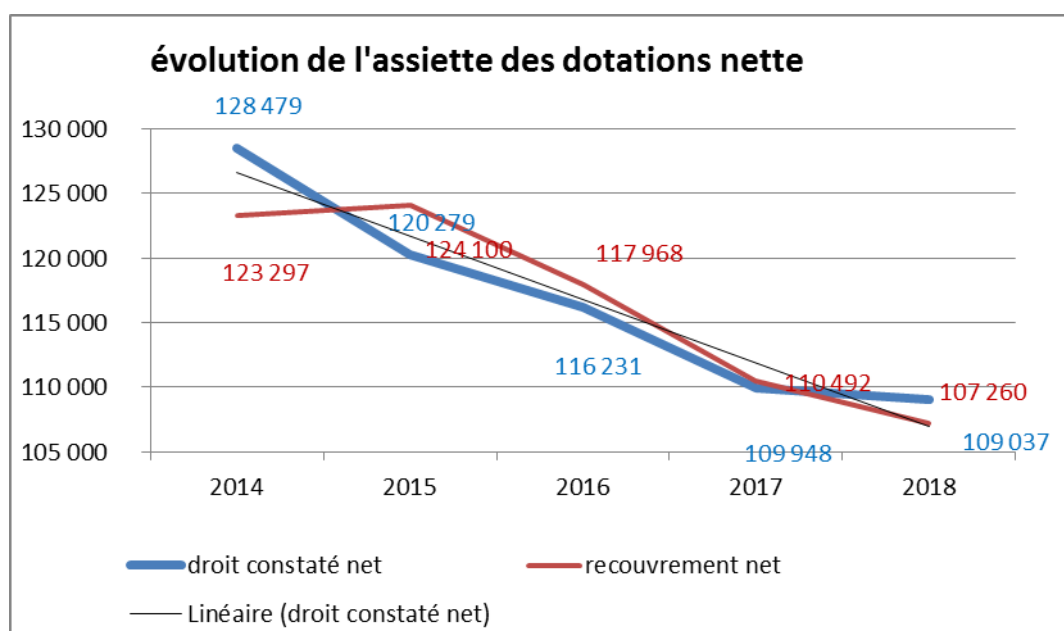
111 766 980 100

Enjeux et contexte

Les dotations aux provinces, communes et Nouvelle-Calédonie sont calculées à partir de l'assiette nette des recettes fiscales.

L'assiette nette des recettes fiscales comprend les impôts, droits et taxes perçus au budget de répartition déduction faite des restitutions, auxquels s'ajoutent les recettes de vente de tabacs moins les charges de la régie des tabacs.

L'assiette des recettes fiscales a fortement augmenté jusqu'en 2012 pour ensuite entamer une diminution continue à partir de 2013, telle que montre le graphique ci-dessous.



Depuis 2013, les dotations des provinces et de la Nouvelle-Calédonie ne cessent donc de diminuer. Les communes, quant à elles, restent protégées par l'effet cliquet (sauf pour l'année 2018 lorsque leur quote-part a dépassé le plafond de 18%) qui leur permet de maintenir leur dotation au détriment de celle de la Nouvelle-Calédonie qui doit compenser le différentiel.

En 2019, la hausse attendue de l'assiette des recettes fiscales portée par une croissance évaluée à 0,6% est freinée par le rendement de la TGC dont l'atterrissage 2019 est estimé entre 43 et 44 milliards.

Mission M01
Relations financières avec les collectivités
locales et établissements publics

Pour 2020, les indicateurs économiques laissent présager une croissance aux alentours de 1%. Toutefois, la suppression du droit proportionnel à la patente (- 2 milliards en 2020) impacte l'assiette pour la ramener à un montant de 111,7 milliards (contre 112,2 milliards au BS 2019, soit -0,4%). Par contre, l'assiette nette est en hausse de 4,2% par rapport à l'assiette recouvrée en 2018.

Action A0105-01 : Dotations aux Provinces

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Dépenses	61 610 949 854	64 495 603 269	51 059 019 260	79%	62 024 349 546	-4%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 62 024 349 546 F

Pour 2020, les dotations prévisionnelles aux provinces s'élèvent à 62,02 milliards, soit une hausse de 4,2% par rapport aux dotations finales 2018 mais en baisse de 0,4% à celles du BS 2019. Elles se répartissent en :

- 57,55 milliards pour la dotation globale de fonctionnement correspondant à 51,5% de l'assiette fiscale nette
- 4,47 milliards pour la dotation globale d'équipement, correspondant à 4% de l'assiette fiscale nette.
- La répartition par province ainsi que l'évolution de ces dotations depuis 2018 sont retracées dans le tableau ci-dessous :

	recouvrement réel au 31/12/2018	Prévision BS 2019	BP 2020
Assiette brute des dotations	111 313 224 135	125 391 292 966	123 755 584 768
Restitutions sur impôts	4 053 617 611	13 180 000 000	12 000 000 000
Assiette nette des dotations	107 259 606 524	112 211 292 966	111 755 584 768
Province Sud	29 335 502 384	30 689 788 626	30 565 152 434
DGF	27 619 348 680	28 894 407 939	28 777 063 078
DGE	1 716 153 704	1 795 380 687	1 788 089 356
Province Nord	19 392 536 860	20 287 801 768	20 205 409 726
DGF	17 676 383 155	18 492 421 081	18 417 320 370
DGE	1 716 153 704	1 795 380 687	1 788 089 356
Province îles Loyauté	10 801 042 377	11 299 677 202	11 253 787 386
DGF	9 942 965 525	10 401 986 858	10 359 742 708
DGE	858 076 852	897 690 344	894 044 678
TOTAL provinces	59 529 081 621	62 277 267 596	62 024 349 546

Action A0105-02 : Dotations aux Communes

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Recettes	15 378 713	-	2 300 000		-	
Dépenses	20 752 922 097	22 691 985 056	16 913 065 776	75%	20 156 291 392	-11%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 20 156 291 392 F

Les dotations aux communes s'élèvent pour 2020 à 20 144 MF, réparties en :

- 19 306 MF pour le FIP fonctionnement, représentant une quote-part de 17,3 % (au lieu de 16%) grâce à la protection de l'effet cliquet qui permet aux communes de ne pas subir la baisse de l'assiette fiscale des dotations (à noter que théoriquement, la quote-part de 16% représente un montant de 17 880 MF). L'effet cliquet s'élève donc en 2020 à 1 425 MF.
- 838 MF pour le FIP équipement, représentant une quote-part de 0,75% de l'assiette des dotations. Par ailleurs,

	recouvrement réel au 31/12/2018	Prévision BS 2019	BP 2020
Assiette brute des dotations	111 313 224 135	125 391 292 966	123 755 584 768
Restitutions sur impôts	4 053 617 611	13 180 000 000	12 000 000 000
Assiette nette des dotations	107 259 606 524	112 211 292 966	111 755 584 768
Fip fonctionnement théorique	17 161 537 044	17 953 806 875	17 880 893 563
effet cliquet	2 145 192 130	1 352 922 300	1 425 835 611
Fip fonctionnement final	19 306 729 174	19 306 729 174	19 306 729 174
montant de la quote-part	18,0%	17,2%	17,3%

	recouvrement réel au 31/12/2018	Prévision BS 2019	BP 2020
FIP équipement	804 447 049	841 584 697	838 166 886

Action A0105-03 : Dotations Nouvelle-Calédonie

	CA 2018	Budget 2019	Réalisé 2019 au 15/11/2019	% réalisé	BP 2020	Evolution BP 2020/ Budget 2019
DBAF						
Dépenses	28 528 109 822	30 985 083 692	-	0%	29 586 339 162	-5%

Direction du budget et des affaires financières (DBAF)

Dépenses : 29 586 339 162 F

La dotation Nouvelle-Calédonie s'élève pour 2020 à 29 586 MF, en hausse de 7,1 % par rapport à la dotation finale 2018 mais en baisse de 0,7% par rapport à celle du BS 2019.

La quote-part de l'assiette fiscale nette représente 26,4% au lieu de 27,75% en raison de l'effet cliquet des communes supporté par la Nouvelle-Calédonie. Ce dernier s'élève à 1 425MF en 2020 et impacte directement le budget propre de la Nouvelle-Calédonie.

	recouvrement réel au 31/12/2018	Prévision BS 2019	BP 2020
Assiette brute des dotations	111 313 224 135	125 391 292 966	123 755 584 768
Restitutions sur impôts	4 053 617 611	13 180 000 000	12 000 000 000
Assiette nette des dotations	107 259 606 524	112 211 292 966	111 755 584 768
part NC théorique	29 764 540 810	31 138 633 798	31 012 174 773
effet cliquet	-2 145 192 130	-1 352 922 299	-1 425 835 611
Part NC finale	27 619 348 680	29 785 711 499	29 586 339 162

Annexe
Délibération relative au budget primitif
annexe de répartition de la
Nouvelle-Calédonie – exercice 2020

BP 2020



**Délibération n° 45 du 26 décembre 2019
relative au budget primitif annexe de répartition
de la Nouvelle-Calédonie – exercice 2020**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du
19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
Vu le code des impôts ;
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 79 du 29 octobre 2015 portant création du budget de répartition
au budget de la Nouvelle-Calédonie ;
Vu la délibération n° 34 du 27 novembre 2019 relative au débat d'orientation
budgétaire pour l'exercice 2020 ;
Vu l'avis du comité des finances locales du 30 septembre 2015 ;
Vu l'arrêté n° 2019-2533/GNC du 9 décembre 2019 portant projet de délibération ;
Vu le rapport du gouvernement n° 118/GNC du 9 décembre 2019 ;
Entendu le rapport n° 140 du 18 décembre 2019 de la commission des finances et du
budget,
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

Article 1^{er} : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour
l'exercice 2020, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature, tels que définis dans
le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou
délibération en vigueur au 31 décembre 2019 ou qui entreront en vigueur au cours de
l'exercice 2020.

Article 2 : Le budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice
2020 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses (mouvements budgétaires) à la somme
de CENT VINGT-HUIT MILLIARDS CINQUANTE HUIT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE
ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX (128 058 351 332) FRANCS CFP.

Dont :

- ZERO (0) FRANC PACIFIQUE en section d'investissement, et
- CENT VINGT-HUIT MILLIARDS CINQUANTE HUIT MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE
ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX (128 058 351 332) FRANCS CFP en section
de fonctionnement.

Article 3 : Les quotes-parts versées aux communes, au titre de l'article 49 de la loi
organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont
définies comme suit :

- Fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes : 17,27% soit
DIX-NEUF MILLIARDS TROIS CENT SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT-NEUF MILLE
CENT SOIXANTE QUATORZE (19 306 729 174) FRANCS CFP ;

- Fonds intercommunal de péréquation pour l'équipement des communes : 0,75 %, soit HUIT CENT TRENTE HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT SIX (838 166 886) FRANCS CFP.

Les quotes-parts versées aux provinces, au titre de l'article 181 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, sont définies comme suit :

- Dotation de fonctionnement : 51,5 %, soit CINQUANTE-SEPT MILLIARDS CINQ CENT CINQUANTE QUATRE MILLIONS CENT VINGT-SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX (57 554 126 156) FRANCS CFP ;

- Dotation d'équipement : 4 %, soit QUATRE MILLIARDS QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DIX (4 470 223 390) FRANCS CFP.

Article 4 : Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), l'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est habilité à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Il informe le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Article 5 : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, à la clôture de l'exercice, à provisionner, autant que de besoin, le reliquat de crédits disponibles sur les articles 6721 « restitutions sur taxes – contributions directes », 6722 « restitutions sur taxes – droits et taxes à l'importation », 6723 « restitutions sur taxes – droits d'enregistrement et de timbre », 6724 « restitutions sur taxes – impôts et taxes liés aux activités de service », et 65411 « créances fiscales admises en non-valeur ».

Article 6 : En vue de mettre fin à un litige en évitant une procédure contentieuse, le gouvernement est habilité à prendre un arrêté approuvant une transaction avec un tiers et autorisant le président du gouvernement à signer ladite transaction.

Article 7 : La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 26 décembre 2019.

**Le Président
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie**



Roch WAMYTAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DE NOUVELLE CALEDONIE

BUDGET : 03 Budget repartit Exercice 2020

M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE

BUDGET PRIMITIF

Voté par fonction

ANNEE 2020

Demande effectuée le 27/12/2019

Exprimé en CFP (XPF)

SOMMAIRE

Page		Page			
	<u>I - Informations générales</u> Informations statistiques et fiscales		<u>IV - ANNEXES</u>	<u>joint</u>	<u>sans objet</u>
	<u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u>		Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		
	<u>II - Présentation générale du budget</u> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget		Etat des provisions - Etat de répartition des charges Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat du personnel Signatures		
	<u>III - Vote du budget</u> A - Section d'investissement Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation B - Section de fonctionnement Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	128 058 351 332	128 058 351 332
TOTAL DU BUDGET	128 058 351 332	128 058 351 332

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT	127 758 351 332	300 000 000	127 758 351 332	300 000 000
BUDGET	127 758 351 332	300 000 000	127 758 351 332	300 000 000

(1)Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT NON VENTILE	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES							
- En AP/CP							
- Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES							
924 Opération pour le compte de tiers							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
90 OPERATIONS VENTILEES							
- Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES:							
- Autres opérations non ventilées							
924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	133 748 964 178	128 058 351 332	128 058 351 332		126 852 080 100	1 206 271 232	
93 OPERATIONS VENTILEES	1 359 700 000	1 206 271 232	1 206 271 232			1 206 271 232	
- en AE/CP							
- hors AE/CP	1 359 700 000	1 206 271 232	1 206 271 232			1 206 271 232	
94 OPERATIONS NON VENTILEES	132 389 264 178	126 852 080 100	126 852 080 100		126 852 080 100		
953 Virement à la section d'investissement							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	133 748 964 178	128 058 351 332	128 058 351 332		120 689 351 332	7 369 000 000	
93 OPERATIONS VENTILEES	7 316 000 000	7 369 000 000	7 369 000 000			7 369 000 000	
94 OPERATIONS NON VENTILEES	126 432 964 178	120 689 351 332	120 689 351 332		120 689 351 332		

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

	II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
	1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)							1
SECTION	2 ENSEIGNEMENT	3 CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	4 SANTE	5 PROTECTION ET ACTION SOCIALE	6 TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 TRANSPORTS ET COMMUNICATION	9 ECONOMIE
AP VOTEES								
AE VOTEES								
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES								
- En AP/CP								
- Hors AP/CP								
92 OPERATIONS NON VENTILEES								
924 Opération pour le compte de tiers								
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
90 OPERATIONS VENTILEES								
- Recettes affectées								
92 OPERATIONS NON VENTILEES:								
- Autres opérations non ventilées								
924 Opération pour le compte de tiers								
954 Produits de cession d'immobilisation								
951 Virement de la section de fonctionnement								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
93 OPERATIONS VENTILEES								
- en AE/CP								
- hors AE/CP								
94 OPERATIONS NON VENTILEES								
953 Virement à la section d'investissement								
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
93 OPERATIONS VENTILEES								
94 OPERATIONS NON VENTILEES								

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)	2 - A

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
92 Opérations non ventilées		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
95 Opérations sans réalisations		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
TOTAL		

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)		
926 Transfert entre sections		
951 Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926	
--	--

TOTAL DE LA SECTION	
----------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)	2 - B

SECTION DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES ET MIXTES

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Opérations ventilées	1 206 271 232	7 369 000 000
930 Administration générale	1 206 271 232	7 369 000 000
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement		
938 Transports et communication		
939 Economie		
94 Opérations non ventilées	126 852 080 100	120 689 351 332
940 Impositions directes	6 784 000 000	59 975 356 000
941 Autres impôts et taxes	8 001 100 000	57 616 000 000
942 Dotations et participations non affectées	82 180 640 938	
943 Opérations financières	29 586 339 162	
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes	300 000 000	3 097 995 332
TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES	128 058 351 332	128 058 351 332

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
TOTAL		

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946	
---	--

TOTAL DE LA SECTION	128 058 351 332	128 058 351 332
----------------------------	------------------------	------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)	3

DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses d'investissement - Total				
Sous total des opérations réelles et mixtes				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
Sous total des opérations d'ordre				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
Dépenses de fonctionnement - Total		133 748 964 178	128 058 351 332	128 058 351 332
Sous total des opérations réelles et mixtes		133 748 964 178	128 058 351 332	128 058 351 332
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 306 400 000	1 158 189 015	1 158 189 015
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	51 800 000	46 582 217	46 582 217
014	ATTENUATION DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	116 808 294 178	112 166 980 100	112 166 980 100
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 182 470 000	14 386 600 000	14 386 600 000
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	400 000 000	300 000 000	300 000 000
Sous total des opérations d'ordre				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)	3

RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes d'investissement - Total			
	Sous total des opérations réelles et mixtes			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
	Sous total des opérations d'ordre			
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

	FONCTIONNEMENT	Budget précédent (1)	Propositions du président (2)	Crédits votés pour l'exercice
	Recettes de fonctionnement - Total	133 748 964 178	128 058 351 332	128 058 351 332
	Sous total des opérations réelles et mixtes	133 748 964 178	128 058 351 332	128 058 351 332
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	7 316 000 000	7 369 000 000	7 369 000 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	60 325 000 000	59 975 000 000	59 975 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	62 926 994 178	57 616 356 000	57 616 356 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	3 180 970 000	3 097 995 332	3 097 995 332
	Sous total des opérations d'ordre			
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

Pour mémoire

I - L'assemblée délibérante a décidé de voter le budget par fonction :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec vote formel sur chacun des chapitres

Le gouvernement est habilité à répartir les participations et subventions dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

204 - Subventions d'équipement versées

656- Participations

657- Subventions

674- Subventions exceptionnelles (sauf 67481- Remises gracieuses sur dettes fiscales)

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 90	Opérations ventilées				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
Groupe 92	Opération non ventilées				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
Groupe 95	Opérations sans réalisation				
950	DEPENSES IMPREVUES				
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS				
TOTAL des groupes fonctionnels					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles - Présentation croisée	

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 901

CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 902

CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT				AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Vote de l'assemblée délibérante				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Vote de l'assemblée délibérante				
Recettes affectées				
PRESENTATION CROISEE				
DEPENSES				
RECETTES				
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES				

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 903

CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------	--------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 904

CHAPITRE 904 - SANTE							AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres
(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote dde l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 905

CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AP =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Vote dde l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 906

CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 907

CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	--	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES						
RECETTES						

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							
POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 908

CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------------------------------	-----------------	--------------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE						AP =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 909

CHAPITRE 909 - ECONOMIE

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
RECETTES					

POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES

--	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 921
Détail par articles	A 922

CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES	A 924
Détail par aticles	

CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)
Total des opérations	924						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (2)	
	RECETTES (2)	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES DE L'EXERCICE (1)	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	RECETTES DE L'EXERCICE (2)	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

III - VOTE DU BUDGET	III
A - SECTION D'INVESTISSEMENT	A951
95 OPERATIONS SANS REALISATIONS	A954

RECETTES

951
<i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

RECETTES

954
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS
Vote de l'assemblée délibérante

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Groupe 93	Opérations ventilées			1 206 271 232	7 369 000 000
930	ADMINISTRATION GENERALE			1 206 271 232	7 369 000 000
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
939	ECONOMIE				
Groupe 94	Opérations non ventilées			126 852 080 100	120 689 351 332
940	IMPOSITIONS DIRECTES			6 784 000 000	59 975 356 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			8 001 100 000	57 616 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			82 180 640 938	
943	OPERATIONS FINANCIERES			29 586 339 162	
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			300 000 000	3 097 995 332
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
952	DEPENSES IMPREVUES				
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL des groupes fonctionnels				128 058 351 332	128 058 351 332

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 930

CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			1 206 271 232					1 206 271 232
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP			1 206 271 232					1 206 271 232
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante			7 369 000 000					7 369 000 000
Recettes affectées			7 369 000 000					7 369 000 000

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			1 206 271 232					1 206 271 232
602	ACHATS STOCKES - AUTRES APPROVISIONNEMENTS		1 147 500 000					1 147 500 000
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES		6 760 378					6 760 378
613	LOCATIONS		22 440					22 440
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS		706 517					706 517
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE		1 582 217					1 582 217
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		2 124 837					2 124 837
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS		220 000					220 000
628	DIVERS		854 843					854 843
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL		33 000 000					33 000 000
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE		11 000 000					11 000 000
647	AUTRES CHARGES SOCIALES		1 000 000					1 000 000
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)		1 500 000					1 500 000
RECETTES			7 369 000 000					7 369 000 000
708	AUTRES PRODUITS		7 369 000 000					7 369 000 000

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 931

CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT						AE =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 932

CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 933

CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante		
Recettes affectées		

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES		
RECETTES		

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 934

CHAPITRE 934 - SANTE							AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Vote de l'assemblée délibérante								
Recettes affectées								
PRESENTATION CROISEE								
DEPENSES								
RECETTES								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE
AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 935

CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 936

CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2 PRODUCTION ET MAITRISE DE L"ENERGIE	3 GESTION DE L"EAU	4 BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							
PRESENTATION CROISEE							
DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 937

CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT						AE(2) =
Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Vote de l'assemblée délibérante						
Recettes affectées						
PRESENTATION CROISEE						
DEPENSES						
RECETTES						

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
RECETTES							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 938

CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------------------------------	-----------------	--------------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante			
Recettes affectées			

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES			
RECETTES			

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE						AE(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante							
Recettes affectées							

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES							
----------	--	--	--	--	--	--	--

RECETTES							
----------	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles - Présentation croisée	A 939

CHAPITRE 939 - ECONOMIE

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 TOURISME	7 AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---------------	--------------------------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Vote de l'assemblée délibérante					
Recettes affectées					

PRESENTATION CROISEE

DEPENSES					
----------	--	--	--	--	--

RECETTES					
----------	--	--	--	--	--

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 940
Détail par articles	B 941

CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	6 784 000 000
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	400 000 000
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	5 000 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	6 326 400 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	52 600 000
	RECETTES	59 975 356 000
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	59 975 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	356 000

CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	8 001 100 000
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	8 001 000 000
674	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	100 000
	RECETTES	57 616 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	17 210 000 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	5 655 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	2 160 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	1 471 000 000
737	TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES ET ASSIMILEES	30 560 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	560 000 000

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 942
Détail par articles	B 943

CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	82 180 640 938
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	82 180 640 938
	RECETTES	

CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	29 586 339 162
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	29 586 339 162
	RECETTES	

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 944
Détail par articles	B 945

CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	
	RECETTES	

CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES	300 000 000
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	300 000 000
	RECETTES	3 097 995 332
603	VARIATION DES STOCKS (APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES)	300 000 000
781	REPRISES S/AMORTISS, DEPRECIAT ET PROVIS (A INSCRIRE DANS PRODUITS FONCT	2 797 995 332

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	DEPENSES (1)	
	RECETTES (2)	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

IV - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	16 497 296 527	18 079 967 761
RECETTES	16 497 296 527	18 079 967 761
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	43 546 106 762	42 235 678 256
RECETTES	43 546 106 762	42 235 678 256

II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2020

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	66 719 491 410	63 509 097 000
RECETTES	66 719 491 410	63 509 097 000

II - BUDGET ANNEXE 03 : Budget repartit Exercice 2020

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
RECETTES		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	133 748 964 178	128 058 351 332
RECETTES	133 748 964 178	128 058 351 332

IV - ANNEXES		
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES		
III - PRESENTATION GENERALE		
SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	16 497 296 527	18 079 967 761
RECETTES	16 497 296 527	18 079 967 761
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	244 014 562 350	233 803 126 588
RECETTES	244 014 562 350	233 803 126 588
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	260 511 858 877	251 883 094 349
TOTAL GENERAL DES RECETTES	260 511 858 877	251 883 094 349

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

IV - ANNEXES
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION
ETATS DES METHODES UTILISEES

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		B 1		A 2
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	...		...	
Virement de section à section (D953=R951)	953		951	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
TOTAL		A 1		B 2
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10...,139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	...		...	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B 2)

IV - ANNEXES
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

DOTATIONS VERSEES AUX COLLECTIVITES			
Type de collectivités		Investissement	Fonctionnement
Provinces	Province Sud	1 788 089 356	28 777 063 078
	Province Nord	1 788 089 356	18 417 320 370
	Province des Îles	894 044 678	10 359 742 708
Communes - FIP		838 166 886	19 306 729 174
Nouvelle-Calédonie			29 586 339 162

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - PRETS (1) - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision au 31/12/2019	BP 2020		Montant de la provision au 31/12/2020
		Provision constituée	Utilisation ou reprise	
Provisions pour créances irrécouvrables	5 779 927 210	0	0	5 779 927 210
	5 779 927 210			5 779 927 210
Provisions pour risques et charges	4 351 355 004	0	0	4 351 355 004
	4 351 355 004			4 351 355 004
Total général	10 131 282 214	0	0	10 131 282 214

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
	DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D			
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
	Transferts entre sections = C+D			
	Reprise sur autofinancement antérieur (C)			
	Charges transférées (D) = E+F+G			
	Travaux en régie (E)			
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
	Total			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - RECETTES	

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)= a+b+c+d				
Ressources propres externes (a)				
Autre recettes financières (b)				
138	AUTRES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
2...	Immobilisations			
954	PRODUITS DE CESSIONS			
Transferts entre sections (c)				
951	VIREMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (d)			

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)	Résultat hors charges transférées = III-II
Solde des op.financières			

	Montant
Dépenses financières (I)	
Recettes financières (III)	
Solde (recettes-dépenses) (3)	+
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D)(3)(4)	+

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Indiquer le signe algébrique..

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166)

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de de l'assemblée délibérante
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
Total				

IV - ANNEXES 1 BIS
ETAT DU PERSONNEL PERMANENT DE LA REGIE DES TABACS

CORPS OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIFS AU BS 2019				EFFECTIFS AU BP 2020		
		Postes budgétaires	Effectifs réels			-	+	Postes budgétaires
					postes vacants			
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	4		0	0	0	4
Adjoint administratif	C	2	2	Adjoint administratif	0			2
Rédacteur	B	1	1	Rédacteur	0			1
		1	1	Non titulaire				1
FILIERE TECHNIQUE		1	1		0	0	0	1
Ingénieur	A	1	1	Ingénieur	0			1
TOTAL		5	5		0	0	0	5

IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES
ARRETE - SIGNATURE

Le PRÉSIDENT
du CONGRÈS de la NOUVELLE-CALÉDONIE


Roch WAMYTAN

Présenté par le gouvernement ou le président,

A le

Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province

Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province, réunie en séance

les 26 et 27 décembre 2019

A le

Date de convocation : *19.12.2019*

Le Président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Thierry SANTA

Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province

Nombre de membres en exercice.....*54*.....
Nombre de membres présents au congrès.....*53*.....
Nombre de suffrages exprimés.....*53*.....
VOTES : Pour.....*62*.....
Contre.....*2*.....
Abstentions.....*6*.....

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le et de la publication le

A le/...../.....

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

06 JAN. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ